

*Article 43 du Règlement*

**Mme le Président:** Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

**LE MULTICULTURALISME**

FÉLICITATIONS À LA STATION RADIOPHONIQUE CHIN DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park):** Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, j'attire l'attention de tous les députés de la Chambre sur une question urgente.

Étant donné que c'était, en fin de semaine, le 14<sup>e</sup> anniversaire de la programmation multilingue de la station radiophonique CHIN, qui diffuse dans le Grand Toronto des émissions en 32 langues différentes—langues qui sont parlées dans ma circonscription de Parkdale-High Park—je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que la Chambre félicite CHIN et appuie les efforts de cette institution vraiment multiculturelle qui s'efforce de préserver le patrimoine des groupes minoritaires canadiens.

**Mme le Président:** Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS**

L'ÉNONCÉ DE POLITIQUE SUR LES MESURES D'URGENCE RELATIVES AU TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante pour les citoyens de la ville d'Edmonton.

Compte tenu du fait que les habitants des quartiers industriels et résidentiels du sud-est d'Edmonton, qui est un grand centre de transport et de stockage de produits pétrochimiques, craignent énormément que s'y produise un accident du même genre, sinon pire, que celui qui est arrivé récemment à Mississauga, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour):

Que le ministre des Transports dépose à la Chambre un énoncé de politique sur les mesures d'urgence que son ministère envisage de prendre en cas d'explosion de pipe-lines, de déraillement de wagons-citernes, d'accident de camions-citernes, d'explosion ou d'incendie de raffineries, et autres catastrophes du genre.

**Mme le Président:** Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES**

LA PRÉSUMÉE DÉTÉRIORATION DES RELATIONS ENTRE LE FÉDÉRAL, LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, je me sens presque coupable d'attirer l'attention de la Chambre sur cette question après avoir entendu la motion du député de Nepean-Carleton (M. Baker). D'un autre côté, nous ne pouvons pas toujours laisser le gouvernement s'en tirer à bon compte.

J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet du fait que l'attitude antagoniste du gouvernement à l'égard des provinces, et plus particulièrement à l'égard des provinces de l'Ouest et des Territoires du Nord-Ouest, complique énormément le règlement normal des conflits entre le fédéral et les provinces et territoires; je propose donc, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Qu'il soit demandé au premier ministre de rappeler ses agents d'intimidation à l'ordre, notamment le ministre de la Justice, celui des Finances et celui de la Santé nationale et du Bien-être social, de manière à ramener dans les relations fédérales-provinciales l'harmonie et la clarté qui les caractérisaient pendant la période éclairée qui a duré de juin à décembre 1979.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES PÊCHES**

LA PROTECTION DE L'HABITAT DES POISSONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné qu'il y a deux ans le ministère des Pêches et des Océans a participé à l'étude sur l'estuaire Cowichan parrainée par la province de la Colombie-Britannique, qu'en dépit de ses nombreuses promesses le gouvernement fédéral n'a jamais publié le rapport de ce groupe d'étude, et en raison de la menace que représente pour les espèces marines de cet estuaire l'expansion industrielle qui est projetée dans cette région, je propose, avec l'appui du député de Nanaimo-Alberni (M. Miller):

Que le ministère des Pêches et des Océans dépose le mémoire qu'il a présenté au groupe d'étude sur l'estuaire Cowichan et qu'il prenne des mesures immédiates pour assurer aux Canadiens de la Colombie-Britannique qu'il protégera l'estuaire Cowichan et les espèces marines qui y vivent.